' FIL DE L'EAU

MARS 2023

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Madame, Monsieur, chers amis,
Le début d'année 2023 est mouvementé pour Forges, par l'annonce de la fermeture de la piscine municipale pour plus de 3 ans afin de résoudre des problèmes majeurs de structure et de consommation énergétique. C'est en associant des professionnels et l'ensemble des listes présentes au conseil municipal que nous allons œuvrer à créer un espace aquatique moderne, agréable et ludique dès que possible.
L'activité économique est en crise avec la liquidation judiciaire de la Coopérative d'Abattage (SCIC) en charge de l'abattoir réouvert il y a quelques mois. Pour les salariés c'est une difficile période d'attente, en effet les potentiels repreneurs, avec une compétence technique reconnue ont jusqu'au 3 mars prochain pour se déclarer auprès du tribunal de commerce de Dieppe.
La gestion de notre distribution d'eau potable est un enjeu prioritaire, nous devons être en accord avec les demandes des services institutionnels. C'est une ressource qu'il faut protéger et sécuriser. De lourds investissements sont à financer pour un réseau stable et non fuyard, c'est pour cela que la facture d'eau émise par les services de la ville sera en augmentation.
Forges, par son image nature et escapade dans les bois, est remarquable, c'est ce que nous ont dit les services Espaces Naturels Sensibles du Département de la Seine Maritime. C'est une grande nouvelle, nous allons travailler en partenariat avec le Département pour une mise en valeur de notre patrimoine naturel.
Comptez sur moi et sur le conseil municipal pour dépasser les difficultés et vous permettre de vous sentir bien à Forges les Eaux.

Amitié

Christine LESUEUR
Maire de Forges les Eaux
1ère Vice-Présidente
de la Communauté de Communes des 4 Rivières

Directrice de la publication :
Christine LESUEUR

Conception :
Service communication

Impression : IC4 imprimerie
02 32 89 04 70

FORGES LES-EAUX
STATION CLASSÉE DE TOURISME

ACTUALITÉS

> CÉRÉMONIES DES VOEUX

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le mercredi 4 janvier à l'Espace de Forges. Tout d'abord avec le personnel communal à 17h, Olivier BIRON, directeur général des services, a présenté ses vœux ainsi que ceux du personnel à Christine LESUEUR, maire de Forges les Eaux, et à ses collègues élus.

Un moment de partage et de convivialité entre personnel et élus, lors duquel les agents arrivés en 2022 ont été présentés : Léa BUREAU, Thomas BOISGELOT-CAUMES, Jean-Michel CEZILLY, Lucile LERAT, Sophie LEVISTRE, Clémence LOUVEZ, Ingrid RULHMANN pour la mairie ; Axelle GAILLARD et Céline PERNI pour le CCAS. Les agents dernièrement retraités ont également été mis à l'honneur : Viviane LENEZ, Jean-Marie BEUVIN, Philippe LEVASSEUR, Michel LHERMITTE et Eric DUPERRON.

Ensuite, à 19h30, les habitants de Forges étaient invités à recevoir les vœux de la municipalité. Pascale DUPUIS, maire déléguée pour Le Fossé et Joël DECOUDRE, 1er adjoint au maire, ont démarré cette cérémonie en présentant leurs vœux à Christine LESUEUR et à tous les élus présents. Madame le maire a abordé de nombreux sujets concernant l'actualité et les projets réalisés en 2022 et ceux pour 2023. Un verre de l'amitié a clôturé ce moment d'échanges très apprécié par les nombreuses personnes présentes.

EN CHIFFRES

1 237 225 €
compensation des pertes de recettes fiscales des collectivités reçue en 2022 pour l'exercice 2021

3 631 963 € en 2022
nouvelle DSP
recettes liées au prélèvement des jeux
2021 : 1 970 385 €
2019 : 3 177 791 €

3, 17 % pour 1 500 000 €
refinancement du prêt toxique à taux variable pour un prêt à taux fixe à 3,17 % contre 7,36 % à la dernière échéance avant la renégociation.

> PARCOURS SANTÉ

Un coup de jeune pour le PARCOURS SANTÉ du bois de l'Epinay

Force est de constater que le parcours santé, installé depuis de nombreuses années dans le bois de l'Epinay, n'était pas mis en valeur ; la municipalité accompagnée de l'office de tourisme, du Domaine de Forges et d'André Delarue, président du club d'athlétisme, ont travaillé à sa réhabilitation. Après une visite sur site, nous avons constaté que les agrès sportifs étaient en très bon état.
Il faut cependant prévoir quelques aménagements pour le rendre plus attrayant :

- La nature reprenant ses droits, le tracé du parcours nécessite une petite modification et donc l'ajout d'une station à proximité de la clairière.
- Un débroussaillage et un bon nettoyage de toutes les étapes sportives s'imposent
- La signalétique de chaque halte et un fléchage pour la direction à suivre entre les stations doivent être remis au goût du jour, ce parcours sera ainsi plus visible et plus facile à suivre.

Ces travaux d'aménagement seront effectués par les agents municipaux avant l'arrivée des beaux jours.

> TRAVAUX À L'OFFICE DE TOURISME

Ambiance nature à l'office de tourisme
Installé depuis l'an 2000 dans les locaux rue Albert Bochet, l'office de tourisme n'avait pas vraiment été rafraîchi depuis. Le conseil d'administration avait donc décidé qu'il fallait procéder à quelques petits travaux de décoration dans le hall d'accueil, la salle groupes et la boutique. Et c'est chose faite ! Des meubles en bois, un papier peint végétal, des peintures aux couleurs tendances... Vous voilà dans un « nouvel espace » convivial et chaleureux.
A noter : la boutique étend sa gamme, de nouveaux produits locaux sont régulièrement mis en avant et une carte de fidélité récompense les clients.

> EAU

HISTOIRE D'EAU EN TOUTE TRANSPARENCE

La distribution de l'eau et l'assainissement fonctionnent sous forme de régie.
Pour cela il existe deux budgets :
- un budget pour l'eau
- un budget pour l'assainissement

Ces deux budgets sont totalement indépendants de celui de la ville.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

À Sigy en Bray, sont à prévoir l'installation de 3 000 ml de canalisations vers la station de pompage de Rouvray-Catillon qui sera équipée d'une bâche de dilution et d'un surpresseur pour envoyer l'eau vers le château d'eau.
Coût de ces travaux 1 500 000 €.

L'ensemble de ces installations va permettre le mélange d'eau à 40% en provenance de Sigy et 60% de notre propre captage. Cette dilution va permettre de diminuer le taux d'Atrazine afin de répondre aux exigences de l'ARS.
Ce raccordement avec Sigy nous permettra également de continuer la distribution de l'eau aux abonnés de Forges en cas de sécheresse sur l'un de nos deux captages.
Au regard de tous ces éléments, la sécurisation de la distribution en eau nous apparaît prioritaire et par la suite la remise en état du château d'eau sera étudiée.

ETAT DES LIEUX DE NOS INSTALLATIONS

- Deux sources situées à Rouvray-Catillon (source du Fontenil, source du village)
- Une station de pompage située à Rouvray-Catillon dont la remise à niveau est nécessaire.
- Un réseau de canalisations de 62 000 ml, il faudra en prévoir le renouvellement.
- Un château d'eau (réservoir sur tour) qui présente des défauts d'étanchéité et qui devrait être vidangé et desinffecté annuellement. A ce jour nos installations ne nous permettent pas cette opération.
- Sur 2 200 raccordements, il existe toujours 550 branchements en plomb, tolérés par l'Agence Régionale de Santé mais pour lesquels il est nécessaire d'envisager le remplacement. Le renouvellement de ces branchements était largement subventionnés jusqu'en 2013. Aujourd'hui cette opération n'est plus subventionnable, coût estimé à 3 000 € par branchement.

La distribution de l'eau est possible avec une dérogation de l'ARS qui prendra fin en 2024. Les analyses d'eau obligatoires font apparaître un taux d'Atrazine supérieur aux normes en vigueur. Afin de remédier à ce problème, nous allons mettre en place avec le Syndicat de Sigy en Bray les travaux nécessaires à la sécurisation de notre ressource en eau. Travaux à prévoir entre la source de Sigy et notre station de pompage de Rouvray fin 2023, courant 2024.

> ASSAINISSEMENT

ÉTAT DES LIEUX DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT

- Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du réseau qui met en évidence la vétusté de certains tronçons, provoquant des infiltrations d'eau claire dans notre réseau d'eaux usées.
- Nous constatons également qu'un certain nombre de logements sont mals reliés à notre réseau. Dans la majorité des cas les eaux pluviales (gouttières, vide cave, etc...) sont dirigées vers le réseau d'eaux usées. L'estimation faite par les experts est d'environ 500 logements présentant une non conformité au niveau de leurs branchements. Ces anomalies ont pour effet d'augmenter le volume d'eau à traiter en station d'épuration.
- Le fonctionnement de la station d'épuration est tout à fait conforme même si le renouvellement de l'agrément aurait dû être engagé depuis 2016. A ce jour, il est en cours de renouvellement et devrait être validé par la Police de l'Eau sur le deuxième trimestre 2023.

DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
(Prenant effet au 01/01/2023)

- Augmentation du prix de l'eau 30 cts du m3 et également 30 cts sur le m3 assaini afin de financer les travaux nécessaires.
- Les diagnostics assainissements et eaux pluviales sont dorénavant à la charge des propriétaires qui mettent en vente un bien, avec obligation de travaux en cas d'anomalies.

Ce sont des travaux lourds avec une programmation dans le temps et des financements importants que la Commune doit engager. Avec l'ensemble du Conseil Municipal nous travaillons de façon solidaire pour traiter l'ensemble de ce dossier.

Patrick DURY, adjoint au maire chargé de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement

> ENVIRONNEMENT

POINT SUR LA ZONE DE LA «HETRAIE» DU BOIS DE L'EPINAY

Il y a eu en 2018 et en 2022 deux périodes d'abattage d'une grande partie de la Hêtraie pour des raisons de sécurité et sanitaires. Une première opération de nivelage du terrain a été effectuée début septembre 2022. Fin novembre, le broyage des souches a été réalisé afin de rendre le terrain propre à la replantation.
En janvier 2023, Benoist Van Hoe notre responsable espaces verts et les élèves du Lycée de Mesnières-en-Bray ont organisé une journée de plantation avec le concours de l'ONF.
860 arbres de 25 essences différentes ont été plantés, il en reste environ 300 qui seront mis en place prochainement par le personnel de la Ville.
Sur le plan financier, l'ensemble de ces opérations : nettoyage mécanique du terrain, broyage des souches, opération de reboisement, ont été totalement autofinancés par la vente du bois. Le solde disponible servira à disposer de la signalétique dans le Bois de l'Epinay.
Je sais que beaucoup de forgions, attachés à cette zone, ont été surpris par cette opération mais la mise en sécurité de cette zone nous imposait cette décision.

Liste des 25 essences plantées :

			Ormes champêtre
Aulnes	Sequoia	Noyers	Poiriers
Chênes des marais	Camérisiers	Sureaux noir	Thuyas
Bourdaines	Liquidambars	Néfliers	Fusains d'Europe
Sorbiers	Pins sylvestres	Erables champêtre	Noisetiers
Peupliers	Alisiers	Tulipiers de virginie	Houx
Sureaux rouge	Cornouillers	Erables à sucre	Noisetiers de Byzance

Patrick DURY, adjoint au maire chargé de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement

> LE FOSSÉ

Le 15 janvier 2023, la nouvelle équipe du comité des fêtes, présidée par Monsieur Philippe DEGUINE a organisé la traditionnelle galette des rois, en présence de Mesdames Pascale DUPUIS, maire déléguée, Christine LESUEUR, maire de la commune Forges Le Fossé, de Monsieur Joël DECOUDRE, conseiller départemental, du major DAOUDAL, représentant la gendarmerie et du lieutenant MALLET, représentant le corps des Sapeurs Pompiers.
Ce fût pour moi, l'occasion de vous accueillir et de vous présenter mes voeux pour cette nouvelle année. Un moment de partage et de convivialité qui fut apprécié par l'ensemble de l'assemblée.

Les dates à retenir pour les manifestations du Fossé :

le 15 avril 2023 Rallye vélo avec repas
le 18 juin 2023 Foire à tout
le 28 octobre 2023 repas dansant.

Vous pouvez contacter :
Monsieur DEGUINE au 07.83.53.95.46 ou
Monsieur DUPUIS au 06.66.64.58.15

Je vous renouvelle encore mes meilleurs voeux et que 2023 réalise tous vos rêves .

Pascale DUPUIS, maire déléguée pour Le Fossé, adjointe au maire chargée des affaires scolaires et du personnel

> CCAS
(Centre Communal d'Action Sociale)

Vous êtes **nouvel habitant** de Forges les Eaux - Le Fossé et vous êtes âgé de **plus de 70 ans**, ou vous aurez **70 ans en 2023**, en vous inscrivant au bureau du CCAS (Mairie de Forges les Eaux) ou à la permanence de la Mairie du Fossé, vous pourrez bénéficier des cadeaux offerts en fin d'année aux aînés (bons d'achats et repas au Casino).
Les photos du repas des aînés au Casino sont à retirer à l'accueil de la mairie.

Si vous êtes déjà inscrit sur le listing, merci de nous signaler également tout changement d'adresse.

Contact : 02 32 89 97 33

CCAS
SAD RPA
FORGES-LES-EAUX

> RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Le dépassement des limites a des conséquences : dérèglement climatique, perte de la biodiversité, croissance des inégalités… le tourisme est responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.
Quelques offices de tourisme de Normandie ont choisi de travailler ensemble sur cette thématique pour sensibiliser l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. Forges-les-Eaux est une destination touristique connue pour son bien-être, sa qualité de vie, la beauté de ses paysages et ses grands espaces préservés. L'office de tourisme, en collaboration avec la municipalité, a fait le choix de s'intégrer, à ce groupe de travail normand, afin d'être accompagné dans une démarche éco-responsable à l'échelle de la destination. Depuis un an nous travaillons donc sur la notion de Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les touristes seront de plus en plus attentifs aux destinations préservées et responsables, Forges-les-Eaux souhaite mettre en avant son image nature par le biais d'une certification éco-responsable. Les habitants auront également un rôle important dans cette démarche, l'office de tourisme compte sur vous tous !

L'AGENDA de Office de Tourisme de FORGES-LES-EAUX

Avril

Samedi 1er	à 14h : ***L'Architecture de Villégiature*** à Forges-les-Eaux	2€, 2h
Samedi 8	à 10h : ***Collection de faïence*** et ***Musée des Maquettes hippomobiles***	4€, 1h30
Samedi 8	à 14h : ***Randonnée dans le Bois de l'Epinay***	2€, 3h, 8km
Vendredi 14	à 12h45 : ***Visite Sandwich***, destination mystère! NOUVEAUTE	2€, 30min
Samedi 15	à 14h : ***Visite commentée de Gaillefontaine***	2€, 2h

Mai

Samedi 6	à 9h30 : ***Visite historique de Forges-les-Eaux « Ferro et Aqua »***	2€, 2h
Samedi 6	à 14h : ***Randonnée à Grumesnil***	2€, 3 à 4h, 11km
Vendredi 12	à 12h45 : ***Visite Sandwich***, destination mystère! **NOUVEAUTE**	2€, 30min
Samedi 13	à 14h : ***Visite commentée de Beaussault***	2€, 2h

Juin

Vendredi 2	à 19h : ***Randonnée frissonnante! (Bois Epinay)***, NOUVEAUTE	2€, 7km
Samedi 3	à 10h : ***Balade Sophro Historique***, NOUVEAUTE	8km
Samedi 3	à 14h : ***Visite du cimetière de Forges-les-Eaux***	2€, 1h30
Vendredi 9	à 12h45 : ***Visite Sandwich***, destination mystère! NOUVEAUTE	2€, 30min
Samedi 10	à 14h : ***Randonnée à Beaussault***	2€, 9.2km, 3 à 4h
Samedi 17	à 14h : ***Visite « Forges au Temps des Guerres »***	2€, 2h
Samedi 24	à 14h : ***Visite commentée de Haucourt***, NOUVEAUTE	2€, 2h

Conditions

Inscription obligatoire au **02.35.90.52.10** au plus tard la veille 17h00.
Lieux de départ des visites et d'arrivée communiqués lors de l'inscription.
Règlement de la prestation en début de visite, merci de prévoir l'appoint.
Pour les randonnées, prévoir équipement nécessaire (chaussures, eau...), public averti habitué à la marche.
Minimum 5 personnes / maximum 20 personnes.

Le saviez-vous ?

Forgionnes, Forgions connaissez-vous l'histoire de votre ville ?
Au fil de nos pages, chaque trimestre, nous vous conterons l'histoire d'un monument de notre ancienne station thermale. Chaque site présenté est à retrouver dans nos rues grâce à notre circuit historique balisé (dépliant sur demande à l'Office de Tourisme de Forges-les-Eaux).
Pour cette Edition, nous commençons avec l'histoire du Casino de Forges-les-Eaux.

Le premier casino de la cité forgionne fut édifié au début du XIXème siècle. En 1872 il est rasé pour construire un nouvel édifice aux goûts architecturaux de l'époque.
Ce superbe édifice fut détruit par un incendie en 1896.
Le casino actuel a été construit en 1902 et réaménagé dans les années 1950 lorsqu'il devient la propriété de Jacques Hébertot. C'est à lui que l'on doit cette belle façade d'inspiration antique.
Aujourd'hui le Casino appartient au Groupe Partouche et fait partie des 15 premiers casinos de France, réputé pour ses machines à sous et ses jeux traditionnels.

Les musées

Toute l'année, sur rendez vous auprès de l'**Office de Tourisme de Forges-les-Eaux**, le public peut découvrir **la superbe collection de faïences**, dite Vieux Forges, avec ces célèbres culs noirs et faïences fines, situées dans la salle des mariages. Mais également le surprenant **musée des maquettes hippomobiles**, représentant tous les métiers anciens de nos campagnes.

Juillet - Août : les jeudis matins, dans le cadre des ***Rendez-vous découverte***

Toute l'année sur rendez vous.
Collection de faïences à partir d'une personne, Musée des maquettes à partir de 5 personnes.

Office de Tourismes de Forges-les-Eaux
02 35 90 52 10

NORMANDY RESISTANCE MUSEUM

Le musée départemental de la Résistance et de la Déportation de Forges-les-Eaux vous propose deux étages de collections historiques dédiées à la Résistance et à la Déportation. Dès l'entrée, vous plongez dans les heures sombres de l'Occupation nazie. Mannequins allemands et affiches de propagande ne laissent pas de place au doute. Puis les collections enchaînent les faits de résistance jusqu'à la déportation des membres des réseaux en Seine-Maritime. Le musée réunit des collections privées et des dons faits par de très nombreux contributeurs locaux ou nationaux. Installé au centre de Forges-les-Eaux, le Musée de la Résistance et de la Déportation est une étape de mémoire incontournable en Normandie.

Deux expos au musée en 2023 : une histoire de timbres et d'avion mystère

Le musée de la Résistance et de la Déportation de Forges-les-Eaux proposera deux expositions en 2023. L'une sur la philatélie et la Résistance et l'autre sur l'histoire d'un avion tombé en 1940 à Morgny-la-Pommeraie. L'exposition philatélique proposera des documents postaux sur la Résistance. L'exposition sera à disposition au cours de l'année 2023. Le deuxième grand rendez-vous de l'année concerne un Hurricane tombé à Morgny-la-Pommeraie. Plusieurs éléments et des débris de l'avion sont arrivés au musée et feront l'objet d'une exposition à partir du 25 mars et jusqu'à la fin septembre. Les éléments de l'avion et son histoire (tableau de bord, carlingue...) seront exposés durant toute la saison (printemps-été). A l'occasion de cette exposition, d'autres objets d'avion plus locaux seront aussi exposés. Le vernissage de l'exposition est prévu le 25 mars juste après l'assemblée générale (samedi 25 mars à 14h. Ouvert à tous). Par ailleurs, une centaine de maquettes d'avion de la Seconde Guerre mondiale sera aussi à découvrir durant toute la saison.

Infos pratiques : Ouvert de 14 h à 18 h. Fermé le lundi d'avril à octobre. Fermé le dimanche et le lundi de novembre à mars. Fermé tous les jours fériés. Tarifs : adulte 5 euros. Tarifs de groupes à partir de 10 personnes. Musée de la Résistance et de la Déportation, rue du Maréchal Leclerc, 76440 Forges-les-Eaux.

> DÉPART ET ARRIVÉE AU SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

Jacques LEMAITRE, en ce début d'année 2023, a fait valoir ses droits à la retraite. Embauché à la Mairie en 2006, il était le coordonnateur du service jeunesse et sports. Riche d'une forte expérience dans le domaine du judo, Jacques a permis de belles rencontres avec de grands sportifs et d'être un interlocuteur de choix avec les associations. Nous le remercions pour ces 17 années au service de la collectivité.
Barbara VILLETTE, directrice de la piscine, remplace désormais M. LEMAITRE, à qui nous souhaitons de belles années pour cette nouvelle vie.

Chaque année (depuis 8 ans maintenant), tous les établissements scolaires de Forges Les Eaux-Le Fossé et la MFR et l'école du Fossé participent activement au **Festival Permanent**. Cette édition, placée sous la thématique : **AGIR contre les discriminations**, a fortement inspiré les établissements scolaires. Spectacle de danse, spectacle de cirque, réalisation de fresque murale, enregistrement SLAM au studio de musique, concours d'éloquence : c'est plus de 500 élèves qui participent tout au long de l'année à la réalisation de leurs projets.

PROGRAMME

*Ciné débat (un mardi soir par mois : diffusion d'un film en lien avec le thème de l'édition + intervenant pour débattre à l'issue du film). Les 2 prochaines dates :
Mardi 11 avril : à venir
Mardi 6 juin : à venir
*Venue de NOEMIE DELATTRE (comédienne) au Lycée de Forges les eaux pour une **conférence-débat-atelier écriture**, le *31 janvier*
***Concours d'Eloquence** à l'Espace de Forges : Projet du Lycée. Finale : *Mardi 2 mai / mercredi 3 mai*
***Clôture** Espace de Forges / (Re) **présentations des projets** *23 mai* : Sacré Cœur. *5 et 6 juin* : date de clôture pour représentation des projets des autres établissements
***Clôture du Festival** dans les jardins du Domaine de Forges : 2 jours de fêtes, pour les scolaires de Forges : atelier créatif, peinture, magie etc... : *15 et 16 juin*

> NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS

Nous leur souhaitons la bienvenue

Antoine FLEURBAEY
A.C.B.E. Football

Michael POUYMAYON
U.S.F. Basket

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

tous les mercredis de 14h30 à 16h30
et tous les samedis de 9h30 à 11h30
Inscription gratuite

Au premier étage de la mairie

> VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Voici les pièces à fournir pour toutes nouvelles demandes de carte d'identité :
- Photos d'identité de moins de 6 mois (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair, **planche complète**
- Un extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche – 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger. (l'extrait n'est plus obligatoire pour un renouvellement, mais il faut connaître les dates et lieux de naissance des parents).
- Le livret de famille des parents du demandeur
- Le livret de famille pour les femmes mariées, veuves, divorcées
- Un justificatif de domicile récent tel que factures EDF, téléphone, quittance de loyer...
- Un certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).

Pour les personnes hébergées : copie de la carte d'identité de l'hébergeant ; attestation de l'héber geant certifiant que le demandeur habite chez lui. Le formulaire de demande de carte nationale d'identité sera rempli et signé personnellement par le demandeur au guichet. En cas de perte ou de vol de la carte d'identité : donner 25 € en timbres fiscaux. Pour un renouvellement : rendre l'ancienne carte.

PASSEPORT

Le passeport biométrique est individuel (les enfants ne sont pas inscrits sur le passeport des parents et doivent posséder leur propre passeport). La demande doit être déposée par l'intéressé. Ce document payant est établi pour 10 ans (5 ans pour les mineurs). Pièces exigées pour l'obtention :
- Carte nationale d'identité originale
- Une copie intégrale de l'acte de naissance
- Photos d'identité de moins de 6 mois récentes, identiques, conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005, **planche complète**

Timbres fiscaux d'une valeur de :
• 86 € pour les majeures, • 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus, • 17 € pour les moins de 15 ans
(les timbres fiscaux peuvent être obtenus auprès de la recette perception des impôts ou à la Préfecture, ainsi que dans certains bureaux de tabac)
- Un justificatif de domicile (facture originale EDF, impôt ou téléphone de moins de trois mois)
- Le livret de famille si le demandeur est une femme mariée, veuve, divorcée, un mineur ou s'il y a eu modification de l'état civil depuis l'établissement de la pièce présentée.

Pour le renouvellement d'un passeport, les pièces demandées sont identiques, joindre également le passeport périmé. Dans tous les cas, les mineurs de plus de 12 ans devront être présents lors de la demande et accompagnés d'une personne détentrice de l'autorité parentale (en cas de décision judiciaire attributive, apporter une copie de cette décision). Sur rendez-vous à la mairie de Forges les Eaux, au 02 32 89 94 20.
A la remise du passeport, l'intéressé doit être présent pour une reprise d'empreintes.

ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales :
L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire, en se rendant en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Pour rappel, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. L9 du code électoral).
Merci de signaler tout changement d'adresse au service élections (02 32 89 94 20)

ACTE D'ÉTAT CIVIL

Pour les personnes nées, mariées, ou décédées à Forges les Eaux :
l'acte d'état civil est délivré sur présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité : à l'accueil de la mairie ou par correspondance adressée à Madame le Maire de Forges les Eaux, en joignant une enveloppe timbrée.
Attention : les actes d'état civil ne sont délivrés que pour des raisons exclusivement administratives.
Pour les personnes nées, mariées, ou décédées hors de Forges les Eaux :
Délivrance : en France, s'adresser à la mairie du lieu de naissance ou de mariage. Pour le décès, à la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. A l'étranger, s'adresser au service central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche – 44941 Nantes Cedex 9. Dans tous les cas, les extraits de naissance complets ne peuvent être délivrés qu'aux seuls intéressés, ses ascendants et descendants directs. Document délivré gratuitement. Ne pas omettre de préciser la date de naissance, les noms, prénoms de l'intéressé, les noms et prénoms des parents et l'adresse pour le retour du courrier (enveloppe affranchie).

RECENSEMENT

IMPORTANT

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS, CECI VOUS CONCERNE

Tous les jeunes Français, garçons ou filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile ou en ligne :
www.service-public.fr

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de PanneauPocket.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com